

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 20 mars 2026
N°DC-2026-22

Conseillers en exercice : 19	Présents : 19	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Election des adjoints

L'an deux mille vingt-six, le vendredi vingt mars à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de conseil, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le lundi seize mars deux mille vingt-six.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Daniel DURAND, Mme Mireille GUILBAUD, M. Gilles DRÉANO, Mme Sandrine OLLIC, M. Sébastien OGRÉ, M. Lionel LE GALL, Mme Catherine JAFFRÉ, Mme Isabelle LE BLAY, M. Thierry QUERO, M. Christian BARBIER, Mme Stéphanie LE BRUN, M. Franck JOSSO, Mme Stéphanie BURBAN, M. Sébastien CHENAIS, Mme Katy VERA, M. Sébastien BOURDAIS, Mme Stérenn BONNET-DALIGAULT, Mme Maud SIMONNOT

POUVOIRS :

Secrétaire de séance : Mme Maud SIMONNOT

Selon l'article L 2122-7 -2 du Code général des collectivités territoriales, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage, ni vote préférentiel. Le vote est secret. La liste doit être constituée de manière paritaire. Sous peine d'annulation de l'élection.

Le conseil municipal a décidé de laisser un délai de 5 minutes pour le dépôt, auprès du maire, des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire qui doivent comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

A l'issue de ce délai, le maire a constaté qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée.

Cette liste est présentée par Monsieur Daniel DURAND pour la liste unique.

Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints au maire, sous le contrôle du bureau désigné.

Résultats du premier tour de scrutin

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 19
- Nombre de votants (enveloppes déposées) : 19
- Nombre de bulletins blanc / nuls : 0
- Suffrages exprimés : 19
- Majorité absolue : 10

La liste composée des 5 adjoints suivants : Après un seul tour de scrutin, les adjoints élus par 19 voix POUR prennent rang dans l'ordre suivant :

- ✓ Premier adjoint..... M. DURAND Daniel
- ✓ Deuxième adjoint..... Mme GUILBAUD Mireille
- ✓ Troisième adjoint..... M. DRÉANO Gilles
- ✓ Quatrième adjoint..... Mme OLLIC Sandrine
- ✓ Cinquième adjoint..... M. OGRÉ Sébastien

Envoyé en préfecture le 23/03/2026

Reçu en préfecture le 23/03/2026

Publié le 23 MARS 2026

ID : 056-215600420-20260320-DEL2026_22-DE

A obtenu la majorité absolue des suffrages.

Par ailleurs, Monsieur le Maire précise que 3 conseillers délégués seront nommés par arrêté :

- ✓ M. LE GALL Lionel : conseiller délégué à l'agglomération GMVA ;
- ✓ Mme VERA Katy : conseillère déléguée à l'enfance et à la vie scolaire ;
- ✓ M. JOSSO Franck : conseiller délégué à la sécurité ;

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER

